

Charte du parent en conseil de classe

Le conseil de classe se réunit une fois par trimestre . Il rassemble un membre de la direction, le plus grand nombre possible de professeurs , éventuellement la CPE, l'infirmière ou l'assistante sociale, deux élèves délégués et idéalement deux parents délégués.

Son objet est de faire le point de la situation de la classe et de chaque élève , il permet de finaliser la rédaction des bulletins trimestriels et de prendre des orientations pédagogiques dans le cadre du code de l'éducation et du règlement du collège.

La constitution des équipes se fait sur la base du volontariat, 4 parents maximum peuvent être attribués à une classes. Si il y a plus de personnes intéressées la priorité sera donnée aux parents présents à la réunion de rentrée et aux adhérents fcpe.

En acceptant le représenter les parents en conseil de classe vous vous engagez à :

- Respecter votre obligation de **réserve** et de **confidentialité** .
- Adopter un comportement de **bienveillance et d'écoute**.
- représenter l'ensemble des parents de la classe pour laquelle vous êtes mandaté (votre enfant est un enfant comme les autres)
- vous exprimer au nom de l'ensemble des parents (ne pas seulement exprimer votre avis, ne pas sortir du champ de compétence du conseil de classe)
Pour ce faire vous devez récupérer les questionnaires à la loge, en prendre connaissance et faire un bref compte rendu oral lors du conseil en respectant l'**anonymat**.
Si un problème grave est soulevé contacter la famille concernée et/ou nous contacter avant le conseil .
- Prendre des note pendant le conseil sur les remarques d'ordre général des enseignants et des élèves mais aussi sur le cas de chaque élèves afin de pouvoir informer en cas de demande les familles sur le cas de leur enfant et de se faire une idée de l'évolution des élèves sur l'année.
En aucun cas on ne communique ce qui a été dit sur un élève avec une autre famille que la sienne. Prendre note des mentions (félicitations , mises en gardes....)
- Rendre compte au bureau de l' Association en rédigeant **au plus tôt (idéalement le lendemain) le compte rendu**. (Les bulletins sont distribués très vite après le conseil et les comptes rendus doivent y être agrafés.) et en le transmettant à l'adresse parents.fcpe.azana@gmail.com
- **relever très régulièrement vos mails**

Nous nous engageons à :

Vous transmettre la liste des élèves de la classe.

Vous transmettre au plus tôt les dates de chaque conseil de classe.

Faire distribuer le questionnaire aux familles par la vie scolaire (aux deux premiers trimestres)

Être joignable et disponible pour répondre à vos questions.

Relire vos comptes rendus et vous informer des éventuelles modifications apportées.

Faire évoluer l'organisation en fonction de l'ensemble des parents délégués.

Informations :

Des trames de prise de note et de compte rendus sont disponibles sur le blog , ainsi que tout l'historique des comptes rendus.

fcpe.azana.over-blog.com